

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2013

---

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 3477

présenté par  
Mme Dalloz

-----

### ARTICLE 1ER QUINQUIES

Supprimer l'alinéa 1.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le droit permettait déjà au juge aux affaires familiales de maintenir des liens entre un enfant et un tiers, dans l'intérêt de l'enfant.

Cette rédaction est bavarde en plus d'être surabondante, ce qui ne peut qu'être condamné.